

Mata-Utu, le 17 février 2017

SESSION 2017

AVIS DE CONCOURS

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LE VICE-RECTORAT DE WALLIS ET FUTUNA

L 4311-3 / L 4311-4 / L 4331-5 du code de la santé - Arrêté du 23 octobre 2012 - Arrêté du 18 janvier 2017 publié au JO du 26 janvier 2017

La vice-rectrice

Service des examens et
concours

n°2017-175

Affaire suivie par
Siakuvasa TALAHA

Téléphone
(681) 72 28 28

Télécopie
(681) 72 20 40

Courriel
ve-e-c@ac-wf.wf

Adresse

BP 244 - Mata'Utu
98600 UVEA
Wallis et Futuna

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'effectue par voie de concours sur titres comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Conditions générales

En ce qui concerne les conditions d'accès à la fonction publique : voir la rubrique "Quelles sont les conditions d'accès à la fonction publique ?" sur le site service-public.fr

Conditions particulières


Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

LES INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS :

Mardi 7 février 2017 à 12 heures au Lundi 7 mars 2017 à 17 heures
(heure de Paris)

 **TOUS les concours déconcentrés** font l'objet d'une inscription sur l'application CYCLADES. Il est signalé aux candidats que les inscriptions sont enregistrées sur internet, exclusivement sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite au service des examens et concours.

Le dossier de candidature dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale en recommandé simple à l'adresse suivante :

VICE-RECTORAT DE WALLIS ET FUTUNA
SERVICE DES EXAMENS ET CONCOURS
BP 244 MATA-UTU
98600 UVEA

au plus tard le jeudi 23 mars 2017 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats établissent, lors de leur inscription, un dossier de candidature qui doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes:

- une copie de leurs titres et diplômes ;
- une attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers ;
- un *curriculum vitae* détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne seront pris en compte. Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

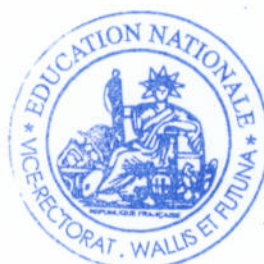
LES EPREUVES

Les épreuves et programme des concours d'infirmier(e) sont consultables sur Légifrance :

Règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**Date de l'épreuve écrite : vendredi 21 avril 2017 – 08 H 30 à 11 H 30
(salle 01 à l'étage du bâtiment de l'UNC)**

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 72 15 47 ou par mail à cette adresse : ve-examens-concours@ac-wf.wf



La vice-rectrice,

Annick BAILLOU